



CONCOURS DE PHOTO AMATEUR

RÈGLEMENTS DU CONCOURS



ADMISSIBILITÉ

Le concours de photo CLIN D'OEIL SUR LA BEAUCE est ouvert à tous les photographes amateurs, résidant ou non sur le territoire de la Ville de Saint-Georges.

THÈME 2020 : **SÉRÉNITÉ**

Sérénité... Pour changer un peu de la pandémie mondiale.

Sérénité... Pour chasser l'anxiété, la pression et le stress.

Sérénité... Pour retrouver la paix, la douceur et l'apaisement.

Sérénité... Pour apprécier la nature et le beau qui nous entoure.

Sérénité... Pour vivre un état de calme, de tranquillité et de confiance.

Photographe, partagez-nous vos inspirants clichés afin de nous faire entrer dans un monde où il fait bon vivre... un monde où la bonté, le bien-être et le calme prédominent sur la méchanceté, la peur et l'inquiétude. Vous courrez ainsi la chance d'être sélectionné pour participer à une exposition collective empreinte de zénitude!

COMMENT PARTICIPER

- Vous devez compléter le formulaire d'inscription et suivre les directives pour télécharger vos images à partir d'un ordinateur. Notez bien que chaque photo doit comporter son titre distinct.
- Seuls les fichiers numériques de format JPG ou PNG sont acceptés.
- Une résolution minimale 6 MP (2000x3000 ou 3000x2000) est exigée.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Les photographies soumises doivent avoir été prises sur le grand territoire de la Beauce et être récentes (2018 à 2020).
- Un maximum de deux photos par personne seront acceptées (même adresse courriel, même nom). En cas de dépôts multiples, les deux dernières photos soumises seront conservées. Un participant qui envoie deux photos ne pourra gagner qu'une seule fois.
- La photo doit être une œuvre originale dont l'auteur est la personne soumettant sa candidature.
- Toute œuvre présentant une photo ou un titre de nature raciste, sexiste, vulgaire ou considéré comme inapproprié sera rejetée.
- Les photos ne doivent pas être signées afin que le jury ne puisse reconnaître l'auteur.

DATE LIMITE DE PARTICIPATION

Les images soumises au concours doivent avoir été téléchargées via le formulaire en ligne.
Vous avez jusqu'au **16 août 2020 à 23 h 59** pour déposer vos photos.

JUGEMENT

Un jury composé d'experts en photographie se réunira pour désigner les finalistes et lauréats.
Le public sera invité à voter pour le prix **COUP DE CŒUR**.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- **L'ORIGINALITÉ** : Angle de prise de vue, déjà vu ou non, choix du sujet, choix des objectifs, trucs.
- **LA PERTINENCE AU THÈME.**
- **LA COMPOSITION** : Centre d'intérêt, cadrage du sujet principal, équilibre des masses, organisation des formes, zones distrayantes, éléments coupés, éléments superflus, etc...
- **LA TECHNIQUE** : Mise au point, profondeur de champ, contrôle de l'éclairage, contraste et harmonie des couleurs, etc...
- **L'IMPACT** : Intérêt suscité par la photo, message et clarté du message, sensibilité, etc.

GAGNANTS

Du nombre total de photos soumises, un maximum de trente (30) seront choisies et agrandies pour ensuite être exposées du **3 septembre au 15 novembre 2020*** au centre d'art et d'exposition situé au Centre culturel Marie- Fitzbach (250, 18^e Rue à Saint-Georges).

Les finalistes seront invités personnellement au vernissage de l'exposition le jeudi **3 septembre 2020***.

Du **3 septembre au 25 octobre*** inclusivement, selon les heures d'ouverture du centre d'art et d'exposition, les visiteurs pourront voter pour leur photo **COUP DE CŒUR**.

Le mercredi **28 octobre 2020***, une soirée sera organisée pour dévoiler les trois prix attribués par le jury et le prix **COUP DE CŒUR** du public. Un diaporama des photos soumises sera présenté.

Après la période d'exposition, selon les heures d'ouverture du centre d'art et d'exposition, chaque finaliste pourra venir chercher l'agrandissement de sa photo, gracieuseté de la Ville de Saint-Georges.

*** Veuillez noter que les dates inscrites ci-dessus sont sujettes à changement dépendamment des développements au niveau de la santé publique.**

PUBLICATION ET EXPOSITION

Le titulaire des droits d'auteur conserve tous les droits d'auteur sur les photos soumises au concours. La Ville de Saint-Georges se réserve le droit de publier les photos reçues dans le cadre du concours dans ses publications et autres outils promotionnels. Toutes les photos seront créditées au photographe mais aucune compensation monétaire ne lui sera remise.

DROITS ET OBLIGATIONS

Les participants doivent posséder tous les droits sur les photos soumises. Par le fait même, les participants dégagent la Ville de Saint-Georges de toute responsabilité concernant une violation des droits d'auteur pouvant survenir et des litiges pouvant en résulter.

Pour chaque personne identifiable sur les photos, les participants doivent obligatoirement transmettre, par courriel ou par la poste, le formulaire d'autorisation d'utilisation de l'image et du nom dûment complété lors de l'inscription en ligne. Les adresses courriel et postale d'envoi apparaissent en haut du formulaire.

DONNÉES PERSONNELLES

Les informations envoyées dans le cadre du concours de photos ne seront utilisées que dans le cadre du concours mis sur pied par Ville de Saint-Georges.

ACCEPTATION DES RÈGLEMENTS

La participation au concours implique l'acceptation des règlements ci-dessus.
Toute fausse déclaration entraînera une disqualification du participant.

Tel que spécifié dans la section « Droits et obligations »,
retournez seulement si nécessaire ce formulaire dûment complété à l'une des deux adresses ci-dessous :

- Adresse : **Caroline Veilleux – Service des loisirs et de la culture, 250, 18^e Rue, Saint-Georges, QC, G5Y 4S9**
- Courriel : caroline.veilleux@saint-georges.ca

NOM DU PHOTOGRAPHE :

TITRE DE LA PHOTO :

NUMÉRO DE L'IDENTIFIANT (À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION) :

FORMULAIRE D'AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE ET DU NOM

Je soussigné(e), _____ (prénom et nom du figurant),
accorde à la Ville de Saint-Georges, ses représentants et toute personne agissant sous son autorité, la permission
irrévocable de publier et d'identifier à mon nom toutes les photographies ou images prises de moi le
_____ (date) à _____ (endroit).

Ces photographies ou images peuvent être exploitées sous quelque forme que ce soit. Plus particulièrement, mais sans
limiter la généralité de ce qui précède, j'autorise la Ville de Saint-Georges ainsi que ses représentants ou toute personne
agissant avec sa permission de diffuser ces photos ou images sur toutes les plateformes de la municipalité (publications
municipales, programmation du service des loisirs, divers dépliants, site internet, etc.). Je dégage la Ville de Saint-
Georges de toute responsabilité à cet égard, étant également conscient(e) qu'elle n'est pas responsable d'une
utilisation non conforme de ces photos ou images par des tiers.

Je déclare avoir 18 ans ou plus et être habilitée à signer ce formulaire en mon propre nom.
J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

COORDONNÉES

Nom	
Prénom	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Courriel	
Téléphone	
Signature 18 ans ou plus	
Date	

FIGURANT MINEUR (17 ANS OU MOINS)

Autorisation par le parent/tuteur d'enfant mineur

Je déclare être le parent ou le tuteur légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorité légale de signer cette
autorisation en son nom. J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation et consens à l'utilisation des
photographies ou des images mentionnées dans ce formulaire et à leur identification au nom dudit mineur.

Titre de la photo	
Signature parent/tuteur du figurant mineur	
Date	